

Stratégies d'arbitrage des marges de la grande distribution française pour les fruits et légumes, en période de crise

29 mai 2026

Dans un article publié en avril 2026 dans la *Revue d'économie industrielle*, A. Gohin (INRAE) étudie la manière dont la grande distribution influe à son avantage sur les prix de certains produits lors des crises de marché. Il examine pour ce faire le dispositif de modération des marges qui prévoit, lorsqu'un fruit ou un légume frais est officiellement déclaré en crise, que les entreprises de la grande distribution signataires de l'accord réduisent leurs marges sur ce produit de façon à en favoriser la vente.

Pour identifier d'éventuels comportements non concurrentiels, l'auteur observe les marges sur un produit biologique qui n'est pas en difficulté au moment où une crise est déclarée sur son équivalent en agriculture conventionnelle. En situation de concurrence parfaite, un comportement de « sur-marges opportunistes » serait révélé si les distributeurs augmentaient leur marge sur le produit bio pour compenser la baisse imposée sur le produit conventionnel. Cette approche repose sur l'analyse de séries de prix publics du Réseau des nouvelles des marchés et des dates officielles de déclaration de crise. Elle est originale dans la mesure où elle ne nécessite pas de données détaillées sur les coûts des distributeurs, souvent inobservables ou confidentielles.

Dans l'ensemble, l'étude confirme que les entreprises de la grande distribution opèrent des péréquations entre les différents produits lors des périodes de crises conjoncturelles. Pour le chou-fleur, par exemple, l'auteur montre que la déclaration d'une crise sur le produit conventionnel entraîne une diminution de sa marge d'environ 13 centimes par pièce, mais provoque simultanément une hausse de la marge sur le chou-fleur biologique d'environ 15 centimes par pièce (figure).

Résultats économétriques de la marge sur le chou-fleur conventionnel

Spécification	Base	« 2 jours »	« expédition »	« poireau »
$marge_{t-1}$	0,42 ^{**}	0,42 ^{**}	0,42 ^{**}	0,42 ^{**}
$crise_t$	NS	NS	NS	-0,06 [*]
$crise_{t-1}$	-0,13 ^{**}	-0,13 ^{**}	-0,13 ^{**}	NS
$pespagne_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
$pcarburent_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
dummyCovid	NS	NS	-0,51 [*]	NS
R2	0,26	0,27	0,36	0,25
DW	2,00	2,01	2,01	2,00

Résultats économétriques de la marge sur le chou-fleur biologique

Spécification	Base	« 2 jours »	« expédition »	« poireau »
$marge_{t-1}$	0,70 ^{**}	0,71 ^{**}	0,67 ^{**}	0,71 ^{**}
$crise_t$	0,15 ^{**}	0,16 ^{**}	0,07 [*]	NS
$crise_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
$pespagne_{t-1}$	0,002 [*]	0,002 [*]	0,002 ^{**}	0,002 [*]
$pcarburent_{t-1}$	NS	NS	NS	NS
dummyCovid	-0,42 ^{**}	-0,42 ^{**}	-0,38 ^{**}	-0,44 ^{**}
R2	0,61	0,61	0,54	0,61
DW	1,85	1,84	1,91	1,84

Source : *Revue d'économie industrielle*

Lecture : la déclaration d'une crise sur le chou-fleur conventionnel en semaine t ne conduit pas à une diminution statistiquement significative de la marge sur le produit conventionnel ($crise_t$ est non significatif « NS »), mais la diminution de marge sur le produit conventionnel devient significative une semaine plus tard ($crise_{t-1}$) avec un différentiel de marge de 13 centimes par pièce. L'augmentation de la marge est immédiate sur le chou-fleur biologique ($crise_t$) et s'élève à 15 centimes par pièce.

Lignes :

- $marge_{t-1}$: marge de la semaine précédente
- $crise_t$ et $crise_{t-1}$: indiquent si au moins un jour de crise a été déclaré durant la semaine en cours (t) ou la semaine précédente ($t-1$)
- $pespagne_{t-1}$: prix d'expédition du chou-fleur espagnol, variable influençant l'offre sur le marché français
- $pcarburent_{t-1}$: prix des carburants en France, utilisé pour capter les variations des coûts de distribution

- **dummyCovid** : variable permettant d'isoler les effets spécifiques de la période de crise sanitaire

Colonnes : Base, « 2 jours » = crise de 2 jours minimum, « expédition » = constats au stade expédition, « poireau » = effet d'une crise sur le poireau sur le prix du chou-fleur

L'auteur conclut que le dispositif de modération des marges est effectif pour les produits conventionnels, mais qu'il révèle des mécanismes de hausses de marges compensatoires qui pénalisent les filières biologiques et plus largement les produits sous signes de qualité. Il préconise de compléter ces résultats par des travaux exploitant des données régionales ou de réaliser des comparaisons avec des enseignes spécialisées dans le bio, qui constitueraient un « groupe de contrôle », car les produits bio ne sont pas soumis au dispositif de modération des marges.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [Revue d'économie industrielle](#)